

---

## Reconstruire l'École Laïque et Républicaine

### L'Égalité des droits de l'École Publique Laïque

---

L'École de la République, projet collectif, doit garantir à chaque enfant, quels que soient son milieu social ou son territoire, une instruction gratuite, laïque et obligatoire.

Les DDEN restent fidèles encore et toujours au Serment de Vincennes du 19 juin 1960, car la loi Debré de 1959 signe une aggravation institutionnelle. Les DDEN demandent le respect de la loi sans négocier avec des structures fédératrices et encore moins avec une Église. Seuls des établissements privés passent contrat avec l'État, et personne d'autre.

Nous sommes fidèles à l'École Laïque, gratuite et obligatoire, pour promouvoir et y défendre les principes consubstantiels avec ceux de la République.

Ni « l'enseignement privé » ni « l'enseignement catholique » n'existent dans la législation. La seule entité juridique reconnue est celle des « établissements privés à caractère propre » et non des réseaux. Alors que le dualisme scolaire se manifeste de façon toujours plus illégale et sournoise, il est aujourd'hui de bon ton d'affirmer que ce dualisme scolaire public-privé est dépassé.

Les DDEN réaffirment leur attachement à une École Publique, projet collectif émancipateur, et refusent une logique purement comptable qui affaiblit sa mission d'instruction et d'émancipation.

La loi de 1905, « loi de séparation des Églises et de l'État », est un acte unilatéral et souverain de la République laïque, et non un pacte négocié avec une ou des religions.

### L'Égalité en éducation de l'École Publique est un principe collectif

---

L'institution publique laïque est une priorité, car c'est dans l'École que se forge l'avenir de la République pour faire Nation.

À l'image de la République, notre École a pour mission d'être sociale et fraternelle pour réaliser l'Égalité en éducation.

L'École Républicaine n'a pas vocation à accentuer les discriminations sociales mais à les réduire par l'égalité des droits : elle ne peut être gérée comme une entreprise privée.

### Dans une société malheureusement divisée, seule l'École Publique Laïque permet de faire société

---

Seule l'École Publique Laïque, projet collectif, peut unir les citoyens face à l'individualisme et au séparatisme social, alors que d'autres revendiquent un financement public pour cultiver, au nom de leur « liberté d'enseignement », un entre-soi communautaire, germe de ce séparatisme social.

Certains souhaitent imposer au service public ce modèle de fausse autonomie libérale et consumériste.

Ne doit-on pas inculquer et développer auprès des citoyens en devenir les principes et sentiments de liberté, d'égalité, de fraternité dont la République fait sa devise ? Peut-on enseigner la liberté, et en premier lieu la liberté de conscience, quand l'enseignement repose sur un dogme prétendant détenir à lui seul la vérité absolue ? Peut-on enseigner la fraternité quand l'enseignement est fondé sur un entre-soi communautaire ? Peut-on enseigner l'égalité quand c'est l'argent qui fait la différence, de l'accueil au service d'une caste et de gens fortunés ?

L'École n'est pas un projet individuel mais est surtout un dessein collectif de service public, mis à mal depuis la loi Debré par des financements publics de choix individuels au nom de la « liberté d'enseignement ».

## **La baisse démographique ne doit pas servir de prétexte à l'affaiblissement de l'École Républicaine**

---

Elle doit au contraire permettre de répondre aux besoins de l'égalité en éducation pour chaque élève.

L'efficacité de l'institution publique laïque est une priorité parce que c'est dans l'École que se forge l'avenir de la Nation et que tous les jeunes apprennent à se construire citoyens.